LICENCES MODE D'EMPLOI

1 – CREATIONS - RENOUVELLEMENTS

- ❑ Remplir dans sa totalité le « Document unique » fourni par le comité, comprenant :

  ➪ la demande de licence ;
  ➪ le certificat médical ;
  ➪ le surclassement simple *(si besoin)* ;
  ➪ la demande d'adhésion ou non, au contrat d'assurance.

- ❑ Joindre à l'appui de ce document, pour chaque joueur ayant émargé :

  ➪ un chèque correspondant au prix de la licence.

En retour vous recevrez la licence validée et vous devrez y apposer, **obligatoirement** la photo.

2 - MUTATIONS

- ❑ Suivre scrupuleusement la rubrique renseignements, sur imprimé spécial « Lettre de Mutation » *(à ce procurer au Comité)*.

- ❑ Après avoir complété les rubriques de cet imprimé, envoyer au Comité Départemental, **dans les délais légaux** :

  ➪ le « Document Unique » rempli dans sa totalité *(voir ci-dessus)* ;
  ➪ les feuillets restants de la « Lettre de Mutation » ;
  ➪ le récépissé d'envoi en recommandé *(feuillet bleu)* de l'exemplaire destiné au club quitté ;
  ➪ une photo d'identité ;
  ➪ le chèque correspondant aux **droits de mutation + au prix de la licence** (ex : seniors 54 euros + Choix assurance FFBB).

3 – RENOUVELLEMENTS JOUEUR ETRANGER

- Remplir dans sa totalité le « Document unique » fourni par le comité ;

- Joindre à l'appui de ce document, pour chaque joueur ayant émargé :

  ⇨ un chèque correspondant au prix de la licence ;
  ⇨ une photo d'identité ;
  ⇨ la carte de séjour.

ATTENTION *: seul est pris en compte la carte de séjour et en aucun cas les « récépissés de demande » de titre de séjour, les « attestations de demande » de titre de séjour.*

4 – CREATION JOUEUR ETRANGER

- Remplir dans sa totalité le « Document unique » fourni par le comité ;

- Joindre à l'appui de ce document, pour chaque joueur ayant émargé :

  ⇨ la lettre de sortie *(cette lettre sera demandé par le CD à la FFBB)* ;
  ⇨ la fiche de création de licence étranger *(imprimé à retirer au Comité)* ;
  ⇨ une photo d'identité ;
  ⇨ un chèque correspondant au prix de la licence *(à l'ordre du CD12)* ;
  ⇨ un chèque correspondant au **droit licence Etranger pour les joueurs évoluant en Championnat Pré-National et Championnat de France** *(voir page « Tarifs » dans cet annuaire) ;*
  ⇨ la carte de séjour.

ATTENTION *: seul est pris en compte la carte de séjour et en aucun cas les « récépissés de demande » de titre de séjour, les « attestations de demande » de titre de séjour.*

4 - DOUBLE SURCLASSEMENT

- Imprimé spécial à retirer au Comité.

- La visite médicale doit être effectuée par un médecin agréé.

TOUT ENVOI INCOMPLET SERA RETOURNE AU CLUB DANS SON INTEGRALITE